



Sport Nautique
de
Saint Quay-Portrieux



Sélection pour le championnat de France
Espoir Equipage – 2010
St Quay Portrieux
13 et 14 Mars 2010

AVIS DE COURSE

1 AUTORITE ORGANISATRICE

L'Autorité Organisatrice (AO) sera **Sport Nautique de St Quay Portrieux** (SNSQP, club affilié à Fédération Française de Voile (FFVoile))

2 LIEU DE L'EPREUVE

L'épreuve aura lieu à **St Quay Portrieux**, SNSQP, Esplanade Eric Tabarly 22410 St Quay Portrieux

3 PROGRAMME PREVISIONNEL

3.1 Le programme prévisionnel est :

- (a) Ouverture du secrétariat de course le 13 mars à 8h30
- (b) Inscriptions le 13 mars de 8h30 à 9h15
- (c) Pesée des équipages le 13 mars de 8h30 à 9h15
- (d) Entraînement le 13 mars de 10h00 à 10h30
- (e) Premier briefing le 13 mars à 9h20
- (f) Première réunion avec le jury (à suivre le premier briefing)
- (g) Courses du 13 et 14 mars
- (h) Début de la première course le 13 mars à 10h30 et le 14 mars à 9h45
- (i) Cérémonie de remise des prix le après les courses le 14 mars.

4.2 Sauf si excusé par l'AO, il est obligatoire de participer :

- (a) au premier briefing pour les skippers.
- (b) au briefing quotidien pour les skippers
- (c) à la remise des prix pour les finalistes et leur équipage.

5 ADMISSIBILITE DES BARREURS et EQUIPIERS

- (a) 15 skippers accompagnés de leur équipier associé seront invités. Seuls les skippers invités selon le règlement du championnat de Bretagne habitable ou par un accord entre une autre ligue et la FFVoile pourront s'inscrire à l'épreuve. L'OA validera chaque inscription
- (b) Chaque skipper est associé à 1 équipier, le reste de l'équipage est libre entre chaque phase du Championnat de France Espoir Equipage
- (d) Pour être admis à l'épreuve, tout barreur invité devra confirmer par écrit sa volonté de participer, (fax ou courriel sont acceptés) avant la date limite précisée sur la lettre d'invitation.
- (e) Une caution de participation non remboursable de 500 € doit accompagner le dossier d'inscription afin d'être accepté.
- (f) Tous les concurrents devront satisfaire aux exigences d'admissibilité de la Régulation ISAF 19.2.
- (g) Tous les concurrents devront avoir un identifiant "Sailor ID" obtenu sur le site de l'ISAF : www.sailing.org/isafsailor

Les skippers devront communiquer leur identifiant ISAF à l'AO au moment de l'inscription.

6 ADMISSIONS

6.1 Le (skipper/l'équipage) sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, après avoir fait peser son équipe et payé les dépôts de garantie. Tout paiement pourra être fait par (chèque) ou (en espèces) en €.

6.2 Droits d'inscription :

Les droits d'inscription pour l'épreuve de **200 €** non remboursables, par (chèque) ou (en espèces) en € à **l'ordre de Sport Nautique de St Quay Portrieux** doivent être réglés avant le 13 mars à 9h15. Une participation financière de la Ligue Bretagne de Voile de 50 € est envisagée pour chaque équipage Breton.

6.3 Caution des dommages

- (a) Un dépôt initial de **500 €** devra être payé à l'inscription, sauf délai probngé par l'AO. Ce dépôt est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident.
- (b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de ce dépôt, il pourra être demandé au barreur de le rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.
- (c) Après l'épreuve, ce qui reste des dépôts sera rendu dans les **3** jours.

6.5 Documents

Tous les membres de l'équipage devront avoir une licence FFVoile valide, portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive de la voile de moins d'un an, accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée et validée par la ligue du concurrent surclassé

7 REGLES

- 7.1 (a) L'épreuve est régie par les « règles » telles que définies dans les Règles de Course à la Voile.
- (b) Les règles d'utilisation des bateaux s'appliqueront, et elles s'appliqueront également (à tout entraînement et aux courses des partenaires). Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- (c) Les règlements fédéraux.
- (c) Les prescriptions de la FFVoile aux règles 64.3, 68, 70.5, 86.3, 88.2, 91, et à l'annexe F s'appliqueront et sont affichées sur le tableau officiel d'information.
- (d) Le règlement du championnat de Bretagne (sélection au championnat de France équipage)
- (e) L'arbitrage direct sur l'eau selon l'annexe Q pourra être mis en place, les modalités seront définies dans les instructions de courses

8 BATEAUX ET VOILES

- (a) L'épreuve sera courue sur des bateaux First Class 8
- (b) 10 bateaux seront fournis.
- (c) Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : (grand-voile, foc et spinnaker).
- (d) Les bateaux seront tirés au sort tous les jours ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

9. EQUIPAGES (BARREUR INCLUS)

- (a) Le nombre d'équipiers (barreur inclus) sera de **5** personnes. Tout équipier inscrit devra participer à toutes les courses.
- (b) Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque équipier portant au minimum un short et un tee-shirt, sera de **380kg**.
- (c) Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le **J** pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.
- (d) Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le **J** pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou envisager toute autre solution.

10 FORMAT DE L'EPREUVE

- (a) Les barreurs seront répartis en une poule.
- (b) L'épreuve est constituée des phases suivantes :
- Phase 1 - Rencontre entre poule
- Phase 2 - Finale
- (c) L'AO peut changer le format, terminer ou supprimer une phase si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

11 PARCOURS

- (a) Le parcours sera des allers-retours au vent/sous le vent avec en cas de courant traversier en option un dog leg, entraînant un contournement bâbord ou tribord et une arrivée vent arrière.
- (b) La zone de course sera située devant le port de St Quay

12 PUBLICITE

- (a) Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'Autorité Organisatrice, la Régulation ISAF 20.3.2 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'Autorité Organisatrice.
- (b) Les concurrents pourront arborer de la publicité à terre sur le lieu de la course, mais après avoir demandé l'autorisation auprès de l'Autorité Organisatrice.
- (c) Les concurrents n'auront pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (modification RCV 60.1)

13 PRIX

Le vainqueur recevra une coupe

14 MEDIA, IMAGES ET SONS

- (a) L'AO peut exiger la présence d'un opérateur de télévision ou d'un équipement (quel qu'il soit) à bord du bateau en course et la participation des barreaux aux interviews.
- (b) L'AO aura le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrés durant l'épreuve.

15 BATEAUX ENTRAINEURS

- (a) Les bateaux entraîneurs doivent ostensiblement arborer l'identification de l'équipe qu'ils entraînent. Un bateau entraîneur est un bateau sous la direction ou le contrôle d'une personne recueillant des informations ou transportant du matériel pour des concurrents individuels aussi bien sur l'eau qu'à terre.
- (b) Les organisateurs ne fourniront pas de mise à l'eau pour les bateaux entraîneurs.
- (c) Toute gêne occasionnée par un bateau entraîneur avec un bateau en course ou l'organisation de l'épreuve pourra entraîner l'application d'une pénalité, à la discrétion du jury pour le barreur ou l'équipe concernée.

16 RESPONSABILITE

Tous les concurrents participant à cette épreuve le font à leurs propres risques. L'AO, ses associés et ses employés n'accepteront aucune responsabilité en cas de perte, dommage, blessure ou inconfort, quelle qu'en soit la cause.

17 INVITATIONS

Seuls pourront participer les barreaux qui auront été invités. Pour pouvoir être invité, vous devez formuler votre demande à l'AO en remplissant le plus tôt possible le formulaire joint.

18 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir plus d'information, veuillez contacter :

La secrétaire de la SNSQP, Aurélie, tél : 02 96 70 93 34

[Avis de course publié le13/1/2010](#)

[Avis de course version n°1](#)

[Ci-après une proposition de modèle de fiche d'inscription](#)

Sélective France Espoir équipage
13 et 14 mars
St Quay Portrieux

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
(à corriger selon l'avis course ci-dessus)

Nom du Club représenté : Ligue :

COORDONNEES DU BARREUR :

Nom :Prénom :@mail :

Adresse :

Tél :Fax :Mobile :

Composition de l'équipage (adapter le nombre)

	Nom	Prénom	N°licence	Club	N°Isaf	Poids
Barreur						
Equipier réfèrent						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
					Total	

Poids total maximum: **380 kg (voir décision en 9.b sur avis de course)**

Droits d'inscription : **260 Euros non remboursables**

Voir si caution d'inscription mise en place :

Caution de dommages : **500 Euros** (au moment de la confirmation d'inscription le [date, jour de l'épreuve])

Adresse demande inscription avant le (date) : 7 Mars 2010

CONTACT : Aurélie tél 02 96 70 93 34 mail sport-nautique-st-quay@wanadoo.fr



Sport Nautique
de
Saint Quay-Portrieux

